



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi visant à
augmenter l'offre de services de première ligne par les
médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette
offre
(Texte adopté avec des amendements, dont un au titre)

Procès-verbaux des séances des 12, 13 et 14 avril 2022

2022

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 12 AVRIL 2022.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
MOTIONS PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	3
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 13 AVRIL 2022	6
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	6
TROISIÈME SÉANCE, LE JEUDI 14 AVRIL 2022.....	10
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	11
REMARQUES FINALES	12

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Documents déposés

Première séance, le mardi 12 avril 2022

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre (Ordre de l'Assemblée le 10 février 2022)

Membres présents :

- M. Provençal (Beauce-Nord), président
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé
- M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
- M^{me} Blais (Abitibi-Ouest)
- M. Derraji (Nelligan), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé
- M. Dubé (La Prairie), ministre de la Santé et des Services sociaux
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M^{me} Guillemette (Roberval)
- M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac)
- M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé
- M^{me} Picard (Soulanges)
- M. Tremblay (Dubuc)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Geneviève G. Côté, ministère de la Santé et des Services sociaux
- M. Martin Forgues, directeur général, Direction générale adjointe de l'accès, des services de proximité et des effectifs médicaux, ministère de la Santé et des Services sociaux

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 49, M. Provençal (Beauce-Nord) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

M. Provençal (Beauce-Nord) dépose les documents cotés CSSS-087 à CSSS-090 (annexe III).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Dubé (La Prairie), M. Derraji (Nelligan) et M. Marissal (Rosemont) font des remarques préliminaires.

Avec la permission de M. le président, M. Dubé (La Prairie) dépose le document coté CSSS-091 (annexe III).

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait des remarques préliminaires.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

M. Derraji (Nelligan) propose :

QUE, conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission de la santé et des services sociaux tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende dès que possible l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Derraji (Nelligan), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Derraji (Nelligan) et M. Marissal (Rosemont) - 2.

Contre : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M. Dubé (La Prairie), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Guillemette (Roberval), M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac), M^{me} Picard (Soulanges) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Abstention : M. Provençal (Beauce-Nord) - 1.

La motion est rejetée.

M. Marissal (Rosemont) propose :

QUE, conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission de la santé et des services sociaux tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende dès que possible les professeurs Sylvie Cardin et Mathieu Bujold de l'Université de Montréal concernant la planification en matière d'effectifs en médecine de famille.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Marissal (Rosemont), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Derraji (Nelligan) et M. Marissal (Rosemont) - 2.

Contre : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M^{me} Blais (Abitibi-Ouest), M. Dubé (La Prairie), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M^{me} Guillemette (Roberval), M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac), M^{me} Picard (Soulanges) et M. Tremblay (Dubuc) - 8.

Abstention : M. Provençal (Beauce-Nord) - 1.

La motion est rejetée.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 19, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^c Côté de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 16 h 02, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Forgues de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 17 h 16, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Après débat, l'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

À 18 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu d'étudier les articles du projet de loi dans l'ordre proposé par M. Dubé (La Prairie).

Article 5 : Un débat s'engage.

À 18 h 37, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 8 : Un débat s'engage.

À 18 h 58, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 6 : Un débat s'engage.

À 19 h 15, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

À 19 h 16, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Orinal signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Luc Provençal

ML/cgm

Québec, le 12 avril 2022

Deuxième séance, le mercredi 13 avril 2022

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre (Ordre de l'Assemblée le 10 février 2022)

Membres présents :

M. Provençal (Beauce-Nord), président

M. Asselin (Vanier-Les Rivières)

M^{me} Blais (Abitibi-Ouest)

M. Derraji (Nelligan), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé

M. Dubé (La Prairie), ministre de la Santé et des Services sociaux

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac)

M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé

M^{me} Picard (Soulanges)

M. Tremblay (Dubuc)

Autre participante :

M^e Geneviève G. Côté, ministère de la Santé et des Services sociaux

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 08, M. Provençal (Beauce-Nord) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 6 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Côté de prendre la parole.

Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 7.1 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 7.1 est donc adopté.

Article 7.2 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 16 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 7.2 est donc adopté.

Article 5.1 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 16 h 58, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

L'amendement est adopté et le nouvel article 5.1 est donc adopté.

Article 4.1 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 4.1 est donc adopté.

Article 4.2 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 4.2 est donc adopté.

Article 4.3 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 4.3 est donc adopté.

Article 4.4 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 4.4 est donc adopté.

Article 5.2 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 5.2 est donc adopté.

Article 5.6 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 5.6 est donc adopté.

Article 7.11 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 7.11 est donc adopté.

Article 7.3 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 7.3 est donc adopté.

Article 7.4 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

À 17 h 29, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 7.4 est donc adopté.

Article 7.12 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

Un débat s'engage.

M. Derraji (Nelligan) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Après débat, le sous-amendement est adopté.

L'amendement, amendé, est adopté et le nouvel article 7.12 est donc adopté.

À 18 h 13, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Article 7.6 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 7.6 est donc adopté.

Article 7.9 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 7.9 est donc adopté.

Article 7.10 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 7.10 est donc adopté.

Article 5.3 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 5.3 est donc adopté.

À 18 h 29, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Ann-Philippe Cormier

Luc Provençal

APC/cgm

Québec, le 13 avril 2022

Troisième séance, le jeudi 14 avril 2022

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre (Ordre de l'Assemblée le 10 février 2022)

Membres présents :

M. Provençal (Beauce-Nord), président

M. Asselin (Vanier-Les Rivières)

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé

M^{me} Blais (Abitibi-Ouest)

M. Derraji (Nelligan), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé

M. Dubé (La Prairie), ministre de la Santé et des Services sociaux

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac)

M. Marissal (Rosemont), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé

M^{me} Picard (Soulanges)

M. Tremblay (Dubuc)

Autre participante :

M^e Geneviève G. Côté, ministère de la Santé et des Services sociaux

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 24, M. Provençal (Beauce-Nord) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 5.4 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 19 (annexe I).

À 11 h 30, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 5.4 est donc adopté.

Article 5.5 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 20 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 5.5 est donc adopté.

Article 7.7 : Avec le consentement de la Commission, M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 21 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Côté de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 7.7 est donc adopté.

Article 7.5 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 22 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 7.5 est donc adopté.

Article 7.8 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 23 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 7.8 est donc adopté.

Article 9 : M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 24 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 9, amendé, est adopté.

Titre du projet de loi : Un débat s'engage.

M. Dubé (La Prairie) propose l'amendement coté Am 25 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le titre, amendé, du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Provençal (Beauce-Nord), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. Provençal (Beauce-Nord) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Marissal (Rosemont), M. Derraji (Nelligan), M. Dubé (La Prairie) et M. Provençal (Beauce-Nord) font des remarques finales.

À 12 h 41, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mercredi 27 avril 2022, à 11 h 30, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Luc Provençal

SPR/cgm

Québec, le 14 avril 2022

ANNEXE I

Amendements adoptés

ANNEXE II

Documents déposés

Documents déposés

Séance du 12 avril 2022

Association des bannières et des chaînes de pharmacies du Québec. Mémoire sur le projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre	CSSS-087
Société québécoise des médecins en soins palliatifs. Mémoire sur le projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre	CSSS-088
Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03. Mémoire sur le projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre	CSSS-089
Association canadienne de protection médicale. Mémoire sur le projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre	CSSS-090
Propositions d'amendements du ministre de la Santé et des Services sociaux. Projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre	CSSS-091